



FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte-Rendu CGT du CT de proximité du 16 juin 2022

Appel et vérification du quorum.

La CGT lit une déclaration que vous trouverez en pièce jointe.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du 24 mars 2022

Approuvé à l'unanimité

Point 2 : Actualité crise sanitaire COVID

L'Administration nous indique une remontée de cas positifs ces dernières semaines.

Point 3 : Actualité loi 3 DS, volet décentralisation d'une partie du RRN

L'Administration nous informe que les Préfets de région Bretagne et Pays de Loire vont remonter leur avis sur les éventuels transferts. Pour l'Administration le Préfet de région Pays de Loire remonterait un transfert au département de l'ensemble du réseau pour le 53, ainsi que la RN 171 pour le 44.

La CGT ne partage pas ce point de vue, surtout à la lecture du document du CD 44 par exemple qui se sont positionné favorablement à reprendre l'ensemble du réseau mis à part le périphérique. Rien n'est joué et la CGT jouera pleinement son rôle pour dénoncer la Loi 3 DS en interpellant les Préfets et Présidents de conseil départementaux.

Point 4 : Organisation atypiques de travail 2022 volet rémunération (notification aux agents)

L'Administration nous a communiqué l'ensemble des documents d'information aux agents sur l'organisation et la rémunération des agents de leur travail en horaires atypiques.

La décision prise par le CT l'année dernière sur une uniformisation des documents n'est toujours pas mis en place dans l'ensemble des services.

De ce fait la CGT constate que certaines fiches manquent d'information pour l'agent, par exemple les horaires. De plus certains agents n'ont pas eu leur fiche.

La CGT demande une nouvelle fois que soit clarifié l'organisation du travail en cas de forte

chaleur pour l'ensemble de la DIR Ouest, à savoir les horaires, la rémunération, le volontariat de l'agent, avec un explicatif clair pour ne pas que se posent les mêmes questions chaque année et que les chefs de centre sachent répondre aux sollicitations.

La CGT votera contre la rémunération attribuée aux organisations de travail atypique car elle considère que la rémunération en Indemnité de Sujétions Horaires (ISH) est loin d'être à la hauteur par rapport aux contraintes organisationnelles personnelles et aux atteintes sur la santé des agents.

Vote CONTRE à l'unanimité : 4 CGT, 2 FO, 2 CFDT.

Point 5 : Démarche GPEEC

L'Administration nous présente la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

Pour la CGT cette démarche a pour but de gérer les suppressions d'effectifs et réintégrer l'organisation. Par la baisse d'effectifs, nos missions seront amenées à changer, voir disparaître, l'équipe projet aura la lourde tâche de définir nos priorités, ce qu'il faut externaliser...Un comble, on fait participer les agents à la disparition de leurs propres missions.

Pour la CGT il faut des effectifs statutaires nécessaires pour exercer l'ensemble de nos missions.

Point 6 : Ajustement d'organigramme

L'Administration nous informe d'ajustements d'organisation :

- Au SIR, par la création de 2 postes d'adjoint au chef de service en lieu et place d'un poste existant, un en charge de la qualité à Rennes et un en charge du développement des compétences à Nantes. La création d'un poste de chargé de qualité positionné sous hiérarchie directe de l'adjoint en charge de la qualité basé à Rennes
- Au SGMAAPS, CMR/PS 44 par l'affectation de l'agent du CMR au point service pour répondre à la fois au besoin du point service 44, maintenance en régie des systèmes de signalisation embarquée, certains matériels stratégiques de VH, et de poursuivre la maintenance des systèmes de radiocommunication sur un périmètre réduit.
- AU SGMAAPS, PFIC, la mission d'achats courant (billetterie, voyage, mobilier, fournitures diverses) pour l'ensemble des services est confié à un des assistants de gestion (PFIC/bureau) comptable en sus de ses missions actuelles, en valorisant le poste en catégorie B.
- Au SGMAAPS, PHS, pour la prescription et dotation/renouvellement en EPI et vêtement d'appoint, il a été décidé de constituer un stock centralisé sur le CEI de Ploërmel avec un gestionnaire dédié, reclassement d'un agent d'exploitation au PHS.

Point 7 : Lettre de mission - désignation d'un référent Handicap à la DIR Ouest

L'Administration nous informe la mise en place d'un référent handicap au sein de la DIR Ouest. Ce référent handicap représentera pour les personnes en situation de handicap une personne ressource pour tout ce qui concerne les modalités d'aménagement de leur poste et le déroulement de leurs parcours professionnel. Diverses actions seront mises en place.

Pour la CGT il est important d'arriver à respecter les 6 % de travailleuses, travailleurs en situation de handicap à la DIR Ouest, elle restera attentive sur le volet discrimination, qu'elle soit directe ou

indirecte.

Point 8 : Démarche de Transition Numérique

L'Administration nous présente la démarche mise en place dans le cadre d'accompagnement des agents à la transformation numérique.

La CGT est plutôt positive sur le fait d'accompagner par la formation les agents, car nous avons plus le choix aujourd'hui, par contre elle reste opposée au tout numérique qui ne doit pas remplacer l'humain, y compris dans notre Ministère (vote électronique, bulletin de salaire, relation ressources humaines...).

Point 9 : Stratégie de dépôt de plainte sur accidents (questions diverses du 24/03/22)

L'Administration nous informe des dispositions mises en place suite à accident sur matériel.

Le service juridique traite l'ensemble des dossiers, soit avec les assurances sans circonstance aggravante et de procédure pénale dans le cadre d'un usager sous emprise par exemple.

Pour la CGT de plus en plus de plaintes sont déposées pour diverses raisons, souvent par les chefs de CEI, qui ont besoin de connaître les démarches à suivre, y compris dans le cadre d'incivilité.

Point 10 : Relevé de décision

L'Administration nous présente le relevé de décisions du dernier Comité Technique avec les suites à donner.

Les élu·e·s CGT au Comité Technique
de proximité de la DIR Ouest